

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 08 décembre 2021

Date de la convocation: 30/11/2021

Membres en exercice :
12

L'an deux mille vingt-et-un et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8

Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET

Votants : 10

Représentés : Noël PEREIRA DA CUNHA, Félix SASSO

Excusés : Xavier MACIAS, Didier LARDAT

Absents :

Secrétaire de séance : Alexandra FRONTY

2021_062 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le président expose au conseil syndical que que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES
6226	Honoraires	-5000.00
64131	Rémunérations non tit.	4000.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1000.00
TOTAL :		0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES
2313 - 60	Constructions	5600.00
2313 - 63	Constructions	-5600.00
TOTAL :		0.00
TOTAL :		0.00

Le président invite le conseil syndical à voter ces crédits.

Le conseil syndical après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les moins-values de dépenses indiquées ci-dessus.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/12/2021 065-256501321-20211208-2021_062-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/12/2021 065-256501321-20211208-2021_062-DE
